



Le présent document contient les directives de l'AAACND concernant l'organisation et la tenue de conventums, de même que les informations pertinentes relatives à ces événements.

I. Qu'est-ce qu'un conventum ?

Un conventum est un moment privilégié de retrouvailles avec ses anciens collègues de promotion, une occasion précieuse qui permet à chacun de retourner sur les lieux de son secondaire, bref une soirée mémorable. Un conventum est toujours festif et chargé d'émotion, mais ne doit en aucun cas conduire à des excès.

II. Les responsabilités du comité organisateur

Voici une liste des éléments inhérents à l'organisation d'un conventum dont la responsabilité revient au comité organisateur.

1. Choix d'une date

Il est important réserver une date de conventum auprès de l'AAACND dès que possible.

2. Choix d'une formule repas

- A. Cocktail dinatoire : 70-80\$
 - Bouchées : menu à déterminer en collaboration avec l'AAACND.
 - 4 consommations* (bière et vin), en moyenne, par participant.
 - Café et boissons gazeuses.
- B. Repas complet sous forme de buffet : 80-90\$
 - Buffet : menu à déterminer en collaboration avec l'AAACND.
 - 4 consommations* (bière et vin), en moyenne, par participant.
 - Café et boissons gazeuses.
- C. Formule BBQ : 50-60\$
 - BBQ (hot-dogs, hamburgers, côtes levées, hot-dogs et burgers végétariens) : à confirmer avec l'AAACND.
 - 4 consommations* (bière et vin), en moyenne, par participant.
 - Café et boissons gazeuses.

*Les consommations supplémentaires devront être achetées par les participants (bières et verres de vin à 5,00 \$).

*Les frais générés par la plateforme d'inscription (par ex. Eventbrite) s'ajoutent à la somme déboursée par chaque participant.

Note : L'AAACND a recours à ses propres fournisseurs pour simplifier l'organisation des conventums, pour permettre l'établissement de commandites récurrentes et pour réaliser des économies d'échelle.

3. Horaire des activités

La structure du conventum est libre, toutefois les activités sur le terrain du Collège **commencent au plus tôt à 16h00** et se **terminent au plus tard 00h00**.

Le comité doit sélectionner d'avance un endroit où continuer la soirée après 00h00, si telle est son intention.

Par ailleurs, il est possible de faire la visite guidée du CND en présence d'un des administrateurs de l'AAACND.

4. Coût de la soirée

Le coût de chaque soirée dépend de la formule repas choisie. Il donne accès aux terrains et locaux du CND (qui sont disponibles), aux équipements sportifs, à des systèmes de son et d'éclairage. Enfin, il inclut la présence de gardiens de sécurité, lorsque celle-ci devient nécessaire (grand nombre de participants).

L'AAACND se charge d'obtenir un permis d'alcool pour la soirée.

*Lorsqu'un profit est réalisé, celui-ci revient à l'AAACND, qui l'emploie dans l'intérêt de la communauté des anciens et anciennes du Collège Notre-Dame.

5. Promotion de l'événement

Il est important d'entrer en contact rapidement avec les anciens et anciennes de la promotion pour s'assurer qu'ils et elles réservent leur soirée pour l'événement.

Afin d'assurer la plus grande visibilité possible au conventum, il est recommandé que le comité organisateur crée un événement Facebook et en avise l'AAACND afin que celle-ci puisse le partager sur sa page Facebook.

6. Paiement

Les participants doivent payer leur inscription sur la page Eventbrite de l'événement, laquelle est établie et gérée par l'AAACND.

7. Bar

Le bar est géré par l'AAACND. Il cesse ses activités à 23h30.

8. Fin de la soirée

La soirée se termine au plus tard à 00h00. Le comité organisateur est tenu de s'assurer de la propreté des lieux avant de quitter le CND. Il confirme, avant son départ, le bon état des lieux auprès des représentants de l'AAACND qui sont présents. Les portes du CND ferment à 00h30.

III. Informations à fournir à l'AAACND sur l'événement

L'AAACND doit recevoir les informations suivantes au moins 30 jours avant la tenue du conventum :

- Le choix de la formule repas.
- La liste des activités (nature, lieu et heure).

Par exemple :

18h00 – Accueil au salon de la Rocaille.

18h45 – Visite guidée du CND.

19h30 – Souper buffet à la cafétéria.

20h30 – Soirée festive au salon de la Rocaille.

- Le nombre de participants.
- Le nom des professeurs auxquels le comité souhaiterait communiquer une invitation au conventum.

*Il est important de communiquer rapidement l'horaire détaillé à l'AAACND afin de s'assurer de la disponibilité des locaux et terrains du CND.

IV. Informations à donner aux participants

Pour assurer la réussite de la soirée, le comité doit veiller à ce que les informations suivantes soient dûment communiquées aux participants :

- Il est interdit de laisser circuler les contenants de verre et de métal.
- Les participants ne peuvent se servir eux-mêmes de l'alcool ou apporter leur propre alcool.
- Toutes les activités sur les terrains du Collège cessent à 00h00.
- Toute personne trouvée responsable de bris ou de vandalisme à l'intérieur du Collège ou sur les terrains devra en assumer les coûts.